



Saint Mamert du Gard, le 5 juillet 2018

## SECHERESSE 2017

### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite au mail en date du 05 juillet 2018, émanant du service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture du Gard, nous vous informons que l'arrêté interministériel en date du 28/06/2018 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune, vient d'être publié au Journal Officiel du 05 juillet 2018.

**Vous disposez à compter du 5 juillet 2018, d'un délai de 10 jours pour établir vos déclarations à vos compagnies d'assurance.**

Le Maire,  
**J-R. SOLANA**